Master 2 de PSYCHOLOGIE

Responsable - Aurélie Campagne

Parcours
NEUROPSYCHOLOGIE DE L'ENFANT

Responsables pédagogiques :

Karine Mazens (bureau E102) et Rachel Zoubrinetzky (bureau A204)

karine.mazens@univ-grenoble-alpes.fr

rachel.zoubrinetzky@univ-grenoble-alpes.fr

Gestionnaire de scolarité :

Muriel Berthod (bureau E-015) - 04 76 82 57 17

shs-scolarite-m2-neuropsyenfant@univ-grenoble-alpes.fr

Site Moodle : à partir de Leo / outils / mes cours

Livret des études
Année 2023 – 2024

Programme général et MCC

<u>Semestre 1 : compensation entre les UE, notes seuils à 7</u>

UE1 Professionnalité et déontologie	(3ECTS)	100% CC (dossier)
UE2 Pathologies neuropédiatriques et pédopsychiatriques	(6ECTS)	30% CC (travail en TD), 70% CT (4H)
UE3 Troubles du développement cognitif général et du langage	(6ECTS)	30% CC (travail en TD), 70% CT (3H)
UE4 Pathologie des fonctions cognitives et remédiations	(6ECTS)	100% CT (3H)
UE5 Troubles des apprentissages	(6ECTS)	100% CT (3H)
UE6 Option. Un choix parmi deux	(3ECTS)	100% CC (assiduité)

UE 6-1 : Recherche en neuropsychologie adulte et méthodes de stimulations cérébrales

UE 6-2 : Psychologie de l'enfant dans le cadre de l'Éducation Nationale

UE3S2 L'activité de simulation de situation professionnelle et le cours de statistiques font partie de l'UE Méthodologie du semestre 2 mais se déroulent pendant le semestre 1 (présence obligatoire)

EXAMENS CT session 1 : janvier 2024 ; session 2 : juin 2024

UE2 : examen sur table 4H, 2 sujets à traiter. Tous les enseignements de l'UE sont susceptibles de faire l'objet d'un sujet d'examen en CT

UE3 : examen sur table 3H, 2 sujets à traiter. Tous les enseignements de l'UE sont susceptibles de faire l'objet d'un sujet d'examen, sauf le cours « Syndromes génétiques ».

UE4 : examen sur table 3H, 2 sujets à traiter. Tous les enseignements de l'UE sont susceptibles de faire l'objet d'un sujet d'examen.

UE5 : examen sur table 3H, 2 sujets à traiter. Tous les enseignements de l'UE sont susceptibles de faire l'objet d'un sujet d'examen.

<u>Semestre 2 : pas de compensation entre les UE, notes seuils à 10 pour UE stage et UE mémoire</u>

UE1 Stage	(12ECTS)	100% CT (Rapport de stage et avis du maitre de stage)
UE2 Mémoire	(12ECTS)	100% CT (Mémoire écrit et soutenance orale)
UE3 Méthodologie	(6ECTS)	50% CC (Pratique des tests - étude de cas), 50% CT (Statistiques)

Le Stage et le Mémoire doivent cependant, autant que possible, commencer au Semestre 1 pour une meilleure répartition de la charge de travail sur l'année.

EXAMENS CT Mémoire et Stage session 1 : mai-juin 2024 ; session 2 : début septembre 2024

SYLLABUS
SEMESTRE 1

UE1 Professionnalité et déontologie

Statut et professionnalité (4H CM)

Enseignant : A. BATHELET

Le cours propose des réflexions sur l'identité professionnelle du psychologue spécialisé en neuropsychologie. Des références aux statuts du psychologue et aux différentes modalités d'exercice de la profession seront abordées. Les étudiant.e.s seront ensuite invité.es à discuter des compétences, des postures et des sources d'étayage nécessaires à la pratique professionnelle dans son ensemble, et plus précisément concernant la réalisation des bilans spécifiques à la neuropsychologie et aux accompagnements qui en découlent.

Déontologie du psychologue et évaluation du risque suicidaire (3H TD)

Enseignante : C. BAEYENS (COURS MUTUALISE AVEC LES M2 CLINIQUE)

Le cours reposera sur l'évaluation du risque suicidaire auprès des enfants, adolescents et adultes sur base des modèles existants et de situations concrètes. Il envisagera également ce qui peut être fait directement avec le patient ainsi que les autres mesures de soutien et de prises en charge.

Droit et santé (6H CM + participation à une session d'échanges médecins-juristes sur le sujet des maltraitances intra-familiales + 1H debriefing)

Enseignante : L. CIMAR

Ce cours présentera succinctement les droits et devoirs des psychologues cliniciens spécialisés en neuropsychologie de l'enfant en tant que professionnels de santé, dans leur relation avec leurs patients mineurs et les parents de ceux-ci. Au travers de situations cliniques, les questions se rapportant à la capacité juridique du mineur et à l'autorité parentale, au secret professionnel et à la protection de l'enfance, seront abordées afin de voir comment les règles de droit doivent être comprises et appliquées dans les pratiques professionnelles.

Exemples de remédiations et prises en charge en neuropsychologie de l'enfant (3H TD)

Enseignant : A. BATHELET

Ce cours fait suite à celui proposé dans l'UE4 : « Grands principes de la remédiation cognitive et des suivis neuropsychologiques ». À partir de cas cliniques transmis en amont du cours, les étudiants seront amenés à s'interroger sur la pratique neuropsychologique et devront développer la capacité à proposer des projets de prise en charge structurés et diffusables aux patients et à leur famille. Un travail personnel de recherche de médiations ou méthodes sera attendu afin d'en faire une présentation devant les autres étudiants.

Connaissance des partenaires : associations et autres professionnels (6H)

Présentation des plateformes de coordination et d'orientation (PCO)

Intervenante : Mme Anne Monge (1H)

Présentation d'un métier partenaire du psychologue : le/la psychomotricien.ne.

Intervenante : Mme Astrid Lefevre (1H)

Présentation d'un métier partenaire du psychologue : l'orthoptiste.

Intervenante : Mme Laure Charvin (1H)

Présentation de deux métiers partenaires du psychologue : l'orthophoniste et l'ergothérapeute.

Intervenantes : Mmes Estelle Gillet-Perret et Laurence Casteran (1H30)

Recherches grenobloises sur le développement d'outils d'aide et de remédiation : alternatives au langage parlé pour évaluer et remédier aux troubles du langage et de la communication

Intervenants : Amélie Rochet-Capellan & Didier Schwab (1H30)

Bonus : Formation ZOTERO : Outil pour la recherche documentaire et la rédaction du mémoire (2H)

Intervenant : personnel spécialisé de la BU, BU Droit et Lettres.

UE2 Pathologies neuropédiatriques et pédopsychiatriques

Pathologies Neurologiques : AVC et Trauma crâniens (3H30 CM & 2H TD)

Enseignantes : M.-A. N'GUYEN (1H30 CM) & C. PRADO (2H CM & 2H TD)

1. CM - Approche neurologique (M.-A. N'GUYEN) : diagnostic et évaluation de la gravité de l'accident cérébral, prise en charge initiale, description des principales lésions cérébrales et troubles neurologiques associés, suivi médical à long terme des enfants.
2. CM - Approche neuropsychologique (CM C. PRADO) : quand proposer un bilan et sous quelle forme, troubles cognitifs et psychoaffectifs classiquement observés chez les enfants ayant subi un accident cérébral, impact de l'annonce de troubles cognitifs associés aux séquelles physiques éventuelles, intrication avec les aspects juridiques dans le cas d'un accident avec tiers, accompagnement de l'enfant et de la famille lors de l'hospitalisation, du retour à domicile et de la reprise de la scolarité.
3. TD (C. PRADO) : Présentation d'articles par les étudiants (Contrôle Continu)

Pathologies Neurologiques : Epilepsie et tumeurs (5H CM & 3H TD)

Enseignante : K. GUICHARDET

1. Présentation des principaux syndromes épileptiques : moyens diagnostics et prise en charge. Epilepsies et troubles cognitifs associés : corrélations anatomo-fonctionnelles
2. Tumeurs cérébrales : Diagnostic, prise en charge aigue et séquelles cognitives à long terme
3. TD : études de cas : anamnèse, bilan, analyse et prise en charge (relais suivis rééducatifs et proposition d'intervention en milieu scolaire).

Troubles neuropsychologiques dans la prématurité (2H CM)

Enseignantes : M.-A. N'GUYEN (1H CM) & I. KUIPERS (1H CM)

1. Approche neurologique (M.-A. N'GUYEN) : définition et principales causes de la prématurité, prise en charge initiale des bébés prématurés (aperçu), impact de la prématurité sur le fonctionnement neurologique – suivi médical à long terme
2. Approche neuropsychologique (I. KUIPERS) : quand proposer un bilan et sous quelle forme, troubles cognitifs et psychoaffectifs classiquement observés chez les enfants nés prématurément et prise en charge

Modèles de l'attention et TDAH (3H CM)

Enseignante : S. BIOULAC

Ce cours présentera les modèles actuels des fonctions attentionnelles et de leur développement. Il présentera ensuite le TDAH du point de vue pédopsychiatrique.

Les troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (3H CM)

Enseignante : E. RAIGUE

Ce cours abordera en détail le bilan neuropsychologique des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité, et développera les propositions de remédiation et de prise en charge des enfants et adolescents qui en souffrent.

Les troubles de l'alimentation chez l'enfant et l'adolescent (1H30 CM)

Enseignante : M. ABBES

Ce cours présentera les troubles de l'alimentation chez l'enfant et l'adolescent et abordera notamment le profil neurocognitif dans l'anorexie mentale. Le cours sera illustré avec la présentation de cas cliniques.

Les troubles psychiatriques de l'enfant et l'adolescent (2H30 CM)

Enseignant : P. AUSSEDAT

Cet enseignement abordera les pathologies psychiatriques de l'enfant telles que les troubles anxieux, la dépression, les troubles du comportement (TOP/trouble des conduites), la question des hallucinations chez l'enfant et la schizophrénie précoce.

Il a pour objectifs de développer les connaissances des étudiants autour de ces troubles (définition, description, étiologie, comorbidité ...), et d'aborder leur prise en charge.

Neuropsychologie auprès du jeune adulte schizophrène (2H CM)

Enseignante : S. BUFFAT

Ce cours va vous permettre de découvrir le rôle du neuropsychologue auprès de personnes souffrant d'un trouble schizophrénique. Nous aborderons ensemble les différents moyens de prise en charge de cette population, en partant du bilan neuropsychologique, jusqu'à la remédiation cognitive et la réhabilitation psychosociale via des prises en charge individuelles et groupales. Nous aborderons également l'importance de l'inclusion des familles dans la prise en charge globale du patient ainsi que les moyens mis à leur disposition pour mieux appréhender la maladie.

UE3 Troubles du développement cognitif général et du langage

Connaissances des troubles du spectre de l'autisme et prise en charge (8H30 CM)

Enseignantes : D. BASTARD-ROSSET et A. LACROIX

Les particularités des enfants atteints de troubles autistiques seront abordées à différents niveaux de traitement et seront mises en perspective. Nous irons des aspects les plus perceptifs aux aspects plus socio-cognitifs pour définir les caractéristiques de ces enfants.

La présentation des théories cognitives de l'autisme permettra d'appréhender les particularités cognitives des personnes avec TSA et par conséquent leurs besoins spécifiques de prise en charge. La prise en charge des personnes avec TSA sera abordée à travers les approches développementales, éducatives et comportementales. Les interventions relatives aux domaines des habiletés sociales et des émotions seront développées.

Syndrômes génétiques (4H CM & 2H TD)

Enseignante : P. LE TANNO

Ce cours reprendra les bases de la génétique : matériel héréditaire/ modes de transmission techniques d'analyse. Quelques syndromes seront détaillés (Syndrome de Prader-Willi / Syndrome X Fragile / délétion 22q11.2…). Le TD consistera en une analyse et présentation d'articles par groupe. Les articles auront été distribués lors du premier cours. Il s'agira d'en faire une synthèse (CC).

Développement du langage oral (4H CM)

Enseignante : M. PERRONE-BERTOLOTTI (dont 1H co-intervention avec R. Zoubrinetzky)

Dans ce cours seront abordées les notions suivantes : les origines du langage, les bases biologiques du langage, la modélisation du langage, le langage et ses caractéristiques au sein de la communication humaine, le développement typique du langage avec les différents repères développementaux, les liens entre la parole et le langage, les gestes et le langage, les fonctions exécutives et le langage.

Troubles spécifiques du langage oral (6H CM)

Enseignante : E. GILLET-PERRET (dont 1H co-intervention avec R. Zoubrinetzky)

Dans ce cours, qui fait suite au cours sur le développement du langage oral, nous aborderons les différents troubles pouvant affecter le développement du langage oral chez l'enfant et nous l'illustrerons à travers la présentation de cas cliniques.

Intelligence et culture (3H CM)

Enseignante : H. SABRI

Malgré le fait que le terme générique d'intelligence soit utilisé par la communauté scientifique pour caractériser et catégoriser un ensemble d'aptitudes liées à la cognition, il n'existe pas un véritable consensus sur sa définition. Néanmoins, un modèle consensuel a progressivement émergé, décrivant l'organisation des différences interindividuelles : le modèle CHC (Cattell-Horn-Carroll). La construction de plusieurs tests, notamment les tests de Wechsler, est globalement basée sur ce cadre théorique, tout en valorisant certaines aptitudes plutôt que d'autres. Après la présentation de ce cadre de référence, nous nous questionnerons sur l'universalité de la conception de l'intelligence sous-jacente aux tests de Wechsler. Nous verrons comment cette conception peut être une construction sociale indissociable de son contexte environnemental et socioculturel et comment le déterminisme culturel à l'expression de l'intelligence, sculptant en partie l'organisation des différences interindividuelles,

pourrait être une source de biais lorsque les tests d'intelligences sont administrés à des populations différentes de celles pour lesquels ils ont été conçus au départ. Des cas cliniques seront exposés pour illustrer le cours.

Le Haut Potentiel Intellectuel (3H CM)

Enseignante : S. HAMDIOUI

La majorité des études s'intéresse au lien entre Haut Potentiel Intellectuel (HPI) et troubles, alors que très peu portent sur le fonctionnement psychologique des enfants HPI tout-venant. Cela est lié à la définition très réductrice du HPI qui gravite essentiellement autour du Quotient Intellectuel (QI) égal ou supérieur à 130 (Wechsler, 2014) reflétant un fonctionnement intellectuel significativement supérieur, ainsi qu'au biais de représentativité puisque les échantillons étudiés sont souvent issus de consultations cliniques. Mais, il est à noter que le recrutement des enfants HPI tout-venant est extrêmement difficile, puisqu'ils représentent uniquement 2.2% de la population générale et sont souvent repérés suite à une consultation pour des difficultés ou troubles, particulièrement les troubles d'apprentissage (Tordjman et al., 2018 ; Vaivre-Douret, 2019 ; Hamdioui et al., 2020, 2021, 2022, 2023). Dans ce cours, nous allons nous intéresser succinctement aux caractéristiques du développement cognitif et neuromoteur des enfants HPI (Bildiren, 2017 ; Hamdioui et al., 2020, 2021 ; Loureiro et al., 2010 ; Vaivre-Douret et al., 2020) et aux corrélats cérébraux qui sous-tendent le fonctionnement intellectuel supérieur de ces enfants (Hamdioui et al., 2022, 2023 ; Li et al, 2009 ; Navas-Sánchez et al., 2014 ; Suprano et al., 2019, etc.). Nous aborderons également la démarche diagnostique des troubles neurodéveloppementaux chez les enfants HPI à l'aide d'une analyse psychométrique et clinique approfondie du bilan neuropsychologique, dans une perspective pluridisciplinaire (illustration cas clinique).

La déficience intellectuelle (2H CM)

Enseignante : C. PRADO

Après avoir présenté les modalités de diagnostic cognitif de la déficience intellectuelle chez l'enfant, nous discuterons ensemble de l'annonce du diagnostic et de ses modalités. Nous verrons ensuite quel accompagnement neuropsychologique peut être proposé à l'enfant et à sa famille, en particulier dans le choix de la scolarité et dans la vie quotidienne.

UE4 Pathologies des fonctions cognitives et remédiations

TCC processuelles empiriquement fondées (6H CM)

Enseignante : C. BAEYENS (COURS MUTUALISE AVEC M2 CLINIQUE)

L'activation comportementale, considérée comme une des prises en charge de la troisième vague en thérapie cognitive et comportementale, est ancrée dans les théories du conditionnement opérant et repose sur l'idée que nos comportements dépendent de renforcements positifs. De manière plus spécifique, la dépression est conceptualisée comme le résultat d'une diminution de notre répertoire comportemental et la réduction ou la perte de ces renforcements positifs.

Par conséquent, la prise en charge consiste en un traitement bref et structuré qui utilise des techniques visant à augmenter l'activation et la mise en contact avec des sources de renforcements positifs. Cet objectif implique que le patient et le thérapeute puissent identifier les comportements d'évitement mis en place, qu'ils soient comportementaux ou cognitifs (i.e., les ruminations mentales). Dans le cadre de

ce cours, nous présenterons les deux grands programmes d'interventions d'activation comportementale (Lejuez, Hopko, Acierno, Daughters, & Pagoto, 2011; Martell, Addis, & Jacobson, 2001) et décrirons plus précisément le programme de Martell et collaborateurs. L'explication de la prise en charge sera illustrée d'exemples cliniques, exercices et jeux de rôles.

Troubles d'acquisition de la coordination motrice (6H CM)

Enseignantes : A. GOMEZ (3H), R. ZOUBRINETZKY (3H, dont 1H avec L. CASTERAN)

Le cours de Mme Gomez présentera succinctement les critères et méthodes internationales de diagnostic du trouble du développement de la coordination motrice, les questions actuelles sur l'étiologie de ce trouble (génétique, environnementale et leur interaction au travers notamment de la question de sa comorbidité). Un modèle du contrôle moteur (Wolpert et al.) permettant de comprendre les principaux déficits sensori-moteurs de ce trouble sera développé, ainsi que la question des bases cérébrales de ce trouble.

Le cours de Mme Zoubrinetzky proposera une approche clinique de ce trouble, centrée sur le bilan neuropsychologique. Ce cours sera complété par une intervention conjointe de Mme Zoubrinetzky et de Mme Casteran, ergothérapeute, autour d'une étude de cas pour interroger la pluridisciplinarité inhérente au parcours de soins de ces enfants.

Mémoire et troubles mnésiques de l'enfant (3H30 CM)

Enseignante : C. SOUCHAY

Ce cours présentera dans un premier temps le développement normal de la mémoire (mémoire à court terme, mémoire de travail, mémoire épisodique et mémoire sémantique) tout en rappelant des notions fondamentales (2H). Par la suite, nous aborderons les dysfonctionnements de la mémoire dans certaines pathologies développementales dont l'autisme, les traumatismes crâniens ou encore certaines pathologies génétiques (syndrome de Williams, microdélétion 22q11.2).

Développement et troubles des fonctions exécutives chez l'enfant (2.5H CM) (COURS MUTUALISE M2NPNC)

Enseignante : N. FOURNET

Cet enseignement abordera le développement des fonctions exécutives, ensemble de processus dont la fonction principale est de faciliter l'adaptation du sujet à des situations nouvelles. La diversité des fonctions exécutives décrites chez l'enfant et leur développement différencié sera abordée, ainsi que les principales épreuves utilisées pour les évaluer. Des modèles développementaux du fonctionnement exécutif seront abordés et les profils de dysfonctionnement exécutif dans la population pédiatrique observés dans diverses pathologies neuro-développementales ou acquises de l'enfant examiné.

Troubles auditifs centraux et apprentissage (3H CM)

Enseignante : S. DONNADIEU

Ce cours aura pour objectif de présenter un nouveau concept qui commence à émerger pour rendre compte d'observations cliniques qui ne sont pas prises en compte dans la sémiologie des Troubles du Développement des Apprentissages (TDA). On reconnaît ainsi de plus en plus d'enfants qui présentent un Trouble de l'Audition Centrale (TAC) pouvant affecter le développement de différentes fonctions cognitives (langage, mémoire, perception et communication par exemple). Les différents arguments en faveur ou non de l'implication de tels troubles dans la dyslexie ou la dysphasie seront exposés ainsi que les outils d'évaluation.

Grands principes de la remédiation cognitive et des suivis neuropsychologiques (3H CM)

Enseignant : A. BATHELET

Ce cours présente, en s'appuyant sur les données de la littérature, un cadre de pensée possible et des pistes de réflexion pour aborder les suivis en neuropsychologie de l'enfant. La pratique de remédiation cognitive et de suivi neuropsychologie sera recontextualisée dans le cadre plus large des thérapies psychologiques, voir comme un cas particulier d'une forme de psychothérapie. Il sera alors proposé une manière de construire un projet d'accompagnement, en s'appuyant notamment sur la démarche Evidence Based Practice (EBP). Des mises en situations et vidéos viendront illustrer cette démarche.

UE5 Troubles des apprentissages

Bases neurocognitives des troubles dyslexiques (3H) (COURS MUTUALISE M2NPNC)

Enseignante : S. VALDOIS (3H)

Le cours porte sur l'origine neurocognitive des troubles dyslexiques. Les grands cadres théoriques de la lecture et de son apprentissage seront brièvement présentés ainsi que les grandes lignes de la théorie phonologique des troubles dyslexiques. Nous discuterons plus spécifiquement de l'hypothèse d'un déficit de l'empan visuo-attentionnel à l'origine de certaines formes de dyslexies développementales sur la base de données comportementales et neurobiologiques. Les conséquences théoriques d'un déficit de l'empan visuo-attentionnel seront présentées ainsi que leurs conséquences en clinique (diagnostic et remédiation) et en éducation (prévention des troubles de l'apprentissage de la lecture).

Neuropsychologie des troubles de l'apprentissage du langage écrit (4H CM)

Enseignante : R. ZOUBRINETZKY (4H)

Après un rappel des grandes lignes du fonctionnement de la lecture et de son développement, nous aborderons la clinique des dyslexies/dysorthographies développementales : définitions, classifications, repérage, évaluations cliniques, et prises en charge, au regard des théories cognitives explicatives de ces troubles d'apprentissage du langage écrit.

Troubles de l'apprentissage du geste d'écriture (3H CM)

Enseignante : S. KANDEL

Les enfants de l'école élémentaire passent une grande partie de leur journée scolaire à écrire ; des études préliminaires indiquent que plus de 10% de ces enfants présentent des troubles plus ou moins importants de l'écriture. Dans ce cours nous aborderons les difficultés liées aux aspects mécaniques du geste grapho-moteur. Nous approcherons les troubles de l'écriture du point de vue de l'analyse du processus d'écriture ; le tracé lui-même, le produit d'écriture, n'est que le résultat d'un geste non maîtrisé.

Développement et apprentissage de la cognition numérique (2H30 CM)

Enseignante : K. MAZENS

Ce cours présentera l'état actuel des connaissances sur la cognition numérique au cours du développement typique du nourrisson à l'enfant d'âge scolaire. Cet enseignement permettra notamment

de comprendre sur quelles bases théoriques s'appuient les tests et les programmes de remédiation destinés aux enfants présentant des difficultés d'apprentissage dans le domaine du nombre.

Cognition numérique et dyscalculie développementale (3H CM) (COURS MUTUALISE M2NPNC)

Enseignante : C. GIRARD

La dyscalculie est un trouble du développement qui touche 3 à 8 % des enfants. Ce cours permettra de définir et décrire les principales difficultés des enfants dyscalculiques principalement dans le domaine du comptage, du dénombrement et des stratégies de calcul. Les principales hypothèses théoriques qui peuvent rendre compte de cette pathologie seront aussi exposées à travers la description d'études expérimentales récentes et encore sujettes à grand débat dans la communauté scientifique.

Troubles de l'apprentissage de la cognition numérique, diagnostic et prise en charge (4H CM)

Enseignante : S. DERVILLEE

Nous aborderons les différentes étapes permettant le diagnostic de la dyscalculie.
Quels sont les premiers signes pouvant alerter l'entourage de l'enfant et permettre un dépistage précoce ? Quelles questions poser lors de l'entretien anamnestique ?
Les signes cliniques seront mis en lien avec le développement normal de la cognition numérique ainsi que les différents types de dyscalculie. La question du diagnostic différentiel sera abordée. Les différentes batteries de tests permettant d'évaluer la cognition numérique seront revues. Nous réfléchirons ensuite ensemble autour de la mise en place d'un programme de remédiation en fonction du profil retrouvé lors de l'évaluation. Des programmes de remédiation ayant déjà faits leurs preuves seront évoquées, ainsi que l'utilisation de la métacognition. Enfin, nous parlerons d'autres aspects indispensables à la prise en charge de la dyscalculie, comme l'accompagnement des familles ou la prise en compte de l'anxiété et/ou des troubles comorbides.

Ecole inclusive et troubles des apprentissages (3H30 CM)

Enseignant : R. JAVELLAS

Cet enseignement présentera les différentes modalités de scolarisation des élèves présentant des troubles des apprentissages ainsi que le travail en coopération entre les différents partenaires (parents, enseignants, psychologues, rééducateurs…). Il vise à comprendre spécifiquement le fonctionnement du système éducatif en direction de ces élèves à besoins éducatifs particuliers et la place des psychologues en son sein.

UE6 Option à choisir parmi 2 (24H) :

6.1 : Recherche : neurocognition adulte et vieillissement / stimulations et enregistrement de l'activité cérébrale (COURS MUTUALISE M2NPNC)

Cette option est constituée de cours de la semaine grenobloise du M2 Recherche neuropsychologie et Neurosciences cliniques (semaine 46, novembre 2023). Il s'agit des cours des 2 axes suivants :

- Axe Neurocognition Adulte et vieillissement (11H de cours en bleu sur planning)
- Axe Stimulation et enregistrement de l'activité (13H30 de cours en orange sur planning)

Total = 24H30 de cours, le planning vous sera communiqué plus tard. **Certains cours de cette option sont en anglais.**

6.2 : Psychologie de l'enfant dans le cadre de l'Education Nationale

Cette option vise à apporter une connaissance du système éducatif français et du métier de psychologue de l'éducation nationale. Elle est conçue spécifiquement pour être une aide à la préparation du concours de psychologue de l'Education Nationale. Elle comprend les enseignements suivants :

Connaissance du système éducatif (C. CAPECCI, 7H)

Cet enseignement contribuera à l'acquisition de connaissances relatives au système éducatif français. Une mise en perspective avec les épreuves du concours PSYEN sera établie. Les principes fondamentaux, l'histoire, le cadre réglementaire et l'organisation du système éducatif seront étudiés au regard des enjeux et défis pour lesquels la communauté éducative œuvre.

Les missions du psychologue de l'E.N. (M. FERREOL-BARBEY, 6H)

Ce cours vise à procurer à l'étudiant une représentation la plus complète possible de l'activité du psychologue de l'Education Nationale. Si le contexte administratif est abordé, il s'agit surtout de préciser la nature des différents types d'intervention. Il s'agit également de permettre à l'étudiant en Master de neuropsychologie de comprendre la spécificité de l'activité et de voir en quoi la neuropsychologie a toute sa place dans ce contexte.

Enseignement efficace (L. LIMA, 2H)

Ce cours abordera la notion d'efficacité de l'enseignement et exposera un ensemble de résultats scientifiques permettant de questionner l'efficacité de certaines pratiques éducatives.

Stéréotypes, préjugés et discrimination (C. NURRA, 3H)

Ce cours permettra de mieux comprendre les phénomènes de préjugés et de discrimination, notamment au travers des stéréotypes véhiculés par la société. Cette meilleure compréhension pourra permettre de lutter plus efficacement contre les effets néfastes qu'ils peuvent avoir. Nous finirons par des pistes d'actions pour diminuer leur impact dans le monde scolaire.

Etude de cas et de dossiers d'élèves (I. ARGALSKI, 6H)

Nous travaillerons sur des situations d'enfants qui rencontrent des difficultés importantes à l'école, sur le plan des apprentissages et/ou du comportement. Nous aborderons l'analyse de la situation, les propositions possibles d'intervention de la psychologue de l'Education Nationale auprès de l'enfant, de la famille et des enseignants, mais aussi le travail vers une demande à la MDA et le lien avec les professionnels extérieurs qui peuvent suivre l'enfant.

Activité incluse dans l'UE3 Méthodologie du Semestre 2 mais programmée au Semestre 1 : simulation de situation professionnelle

Enseignement : Ariane SALIGNAT
Encadrement du dispositif de simulations et évaluations : Ariane SALIGNAT et Chloé PRADO

LIEU : bâtiment MACI, 3ème étage, salle 336, Motricité

Cette activité a pour but, par l'utilisation des outils de l'improvisation théâtrale, de réfléchir collectivement et de s'entraîner à différentes situations professionnelles du neuropsychologue de l'enfant. Par des ateliers et simulations, chaque étudiant.e sera amené.e à penser son positionnement et son attitude de futur.e soignant.e et à tester ses manières d'être et de faire face à un parent de patient.e et dans des situations potentiellement « à risque » (par exemple : temps de restitution du bilan neuropsychologique de l'enfant).

Le cours comprend :

- 8H de préparation aux simulations de situations professionnelles : mise en confiance, travail sur le corps et le langage verbal et non-verbal du soignant (séances animées par Ariane Salignat)

- 2H de jeux de rôles sur le thème de la première rencontre avec le parent et la conduite d'anamnèse potentiellement communes avec les M1NE préparé.e.s à jouer le rôle d'un parent de patient.e (séance animée par Chloé Prado et Ariane Salignat)

- 1H de briefing en amont de la simulation

- 1H de simulation comprenant : un temps de préparation, 20mn de simulation d'une restitution de bilan neuropsychologique au(x) parent(s) du patient (jouée à huis clos en condition réelle, et visionnée dans une autre salle par Ariane Salignat et Chloé Prado), un debriefing entre vous, à chaud, puis avec Ariane Salignat et Chloé Prado.

- 1H de debriefing collectif à froid, avec les M1NE, à distance des séances de simulations.

SYLLABUS et informations générales SEMESTRE 2

UE1 : Stage

Les responsables de l'UE stage sont Mmes Rachel Zoubrinetzky et Thana Benkessas.

L'étudiant doit effectuer pendant son U.E. stage de M2 un ou plusieurs stage.s d'une durée totale de 300H minimum, auprès d'un(e) neuropsychologue titulaire du titre et exerçant depuis au moins trois ans dans un organisme public ou privé accueillant des enfants.

De préférence, le stage du M2 doit s'effectuer dans une institution hospitalière ou spécialisée. Un stage en cabinet libéral peut être effectué au cours du M2, s'il est agréé par le responsable de la mention psychologie du master (après consultation du comité de suivi des stages du M2 NE) et s'il est complété par un stage en institution de 150H minimum.

Le stage, pour être validé, implique la présence d'un psychologue spécialisé en neuropsychologie, référent maître de stage, effectuant au moins 50% de son temps au sein de l'institution. La présence d'un psychiatre (ou autre médecin spécialiste) ne se substitue pas à la présence du psychologue. La présence effective du maître de stage est obligatoire pendant le stage.

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équiv. 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Les stages, sauf dérogation des responsables de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP). Des journées au semestre 1 ainsi que le semestre 2 sont banalisés pour cela.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Modalité : Les modalités d'organisation et de validation du stage sont conformes à celles énoncées dans l'arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel, et rappelées ci-dessous :

- Le stage vise à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue.

- Le stage est placé sous la responsabilité conjointe d'un psychologue maître de stage, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans, et d'un directeur de stage universitaire (le plus souvent le directeur du mémoire de l'étudiant) qui est un des enseignants de la formation titulaire d'un doctorat en psychologie.

- Le stage est agréé par le responsable de la mention psychologie du master. Cet agrément porte sur les objectifs du stage et ses modalités d'encadrement, notamment le choix du psychologue praticien-référent mentionné précédemment et auprès duquel l'étudiant effectue son stage.

Tout stage fait l'objet d'une convention, signée avant le début du stage. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Des stages non crédités peuvent, sous condition, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils ne se déroulent pas pendant les heures d'enseignement et qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Evaluation de l'UE stage :

L'étudiant rédige un rapport de stage sur l'expérience professionnelle acquise. Un texte (voir p.19) précise les attentes concernant le rapport de stage. Il n'y a qu'un rapport de stage, même au cas où l'étudiant a effectué plusieurs stages. Dans ce cas, il peut choisir de faire son rapport sur son stage principal (le plus important en heures) uniquement, ou de parler de deux lieux de stages s'il juge cela pertinent (mise en parallèle des deux stages, éléments de comparaison…).

Le rapport de stage est envoyé par l'étudiant aux responsables de l'UE stage et à son maitre de stage. Le rapport de stage n'est pas noté mais peut amener les responsables de l'UE stage à moduler la note du stage, de + ou – 3 points au maximum.

A l'issue du stage, le maitre de stage attribue une note de stage à l'étudiant et doit fournir, en plus de l'attestation de stage, **un avis argumenté sur la qualité du stage effectué, qu'il doit envoyer par mail aux responsables accompagné de la note de stage (cf. charte de stage envoyée par les responsables du suivi des stages)**. Le maitre de stage pourra ou non tenir compte du rapport de stage pour sa note, et devra l'indiquer dans l'argumentaire accompagnant sa note. L'avis et la note sont envoyés aux responsables de l'UE stage et au secrétariat du master au plus tard 10 jours avant la date du jury de diplôme (cf dates limites indiquées sur la charte).

La note du stage correspond à la note attribuée par le maitre du stage principal (ou la moyenne des deux notes des maitres de stage si l'étudiant a effectué deux stages de au moins 150H chacun).

Les responsables de l'UE stage fixent la note finale de l'UE stage en fonction des éléments reçus (avis et notes du ou des maitre.s de stage et rapport de stage).

Pour toute question relative aux conventions de stage, voir avec la gestionnaire de scolarité du M2.

Pour toute question relative au déroulement du stage lui-même, voir avec les responsables des suivis de stage du M2, Mmes Rachel Zoubrinetzky et Thana Benkessas.

L'UE stage ne peut être validée que lorsque les 300H de stage seront totalement effectuées.

Distinction entre l'UE stage et la validation des 500H de stage pour l'obtention du titre de psychologue :

Une attestation de validation des 500H de stage professionnel permettant de faire usage du titre de psychologue, doit être signée par une commission de validation, puis fournie par l'étudiant à l'A.R.S. pour obtention du titre et n° ADELI (voir aussi page 28 : information sur l'obtention du titre ; page 29 : l'attestation de validation des 500H ; page 30 : récapitulation de la démarche à suivre pour le circuit des signatures de cette attestation).

La signature de cette attestation est **indépendante** de la procédure d'évaluation de l'UE stage et s'effectue en général après la validation de l'UE stage et du Master.

L'étudiant doit rassembler et fournir les documents suivants : une copie de l'ensemble de ses attestations de stage (faits en M1 et M2 de psychologie) attestant de 500H minimum de stages conformes à la loi régissant le titre de psychologue, ainsi qu'une copie des avis motivés de ses différents maitres de stage.

La commission de validation est constituée de (entre parenthèses, l'intitulé officiel inscrit sur l'attestation) :

- Le neuropsychologue maitre du stage principal du M2 (le psychologue praticien référent)
- Le référent universitaire du stage principal du M2 (le maitre de stage enseignant-chercheur)
- Le cas échéant, le second maitre de stage (le professionnel auprès duquel le stage a été accompli) ; sinon le neuropsychologue maitre du stage principal du M2, qui signe une seconde fois.
- Le responsable du parcours (L'enseignant-chercheur en psychologie)

Une fois l'ensemble des documents rassemblés, l'étudiant fait signer l'attestation par son ou ses maitres de stage et par son référent universitaire du stage principal. Il dépose l'attestation accompagnée de l'ensemble des documents (copies des attestations de tous les stages et copies des avis motivés des maitres de stage) au secrétariat du master.

La responsable du parcours est le dernier signataire de l'attestation, elle vérifie la validité de l'attestation et appose sa signature accompagnée du tampon de l'UFR. L'attestation est renvoyée à l'étudiant, qui peut alors effectuer ses démarches auprès de l'A.R.S. pour obtention du titre.

UE2 : Mémoire

1) Définition du mémoire de recherche

Le mémoire effectué dans le cadre de l'UE2 validée au second semestre, est un mémoire de recherche dont la problématique aura un lien avec la neuropsychologie de l'enfant (étude portant sur une population pathologique ou un cas unique, enfants ou adultes souffrant de pathologies développementales ; étude sur une population non pathologique mais visant une meilleure

compréhension des processus du développement cognitif). Dans tous les cas également, la forme du mémoire doit tendre vers celle d'un article de recherche et le mémoire doit chercher à répondre à une problématique de recherche par une démarche scientifique. En cela, l'étude de cas clinique unique se démarque fondamentalement d'un simple compte-rendu du suivi d'un patient. Le mémoire peut dans ce cas avoir pour objectif d'affiner le diagnostic clinique, de valider une approche rééducative ou de répondre à une question théorique plus générale. Il porte sur une analyse comportementale des performances mais peut inclure des dimensions de neuro-imagerie et/ou de modélisation. Dans tous les cas, la recherche s'inscrit dans un cadre théorique précis et utilise une méthodologie spécifique.

2) Accès à la population

Dans le cas d'une étude de groupe, le mémoire prend appui sur une recherche effectuée préférentiellement dans le cadre du stage de l'étudiant (population ciblée vue sur le lieu de stage), ou dans un autre cadre proposé par le directeur du mémoire (e.g., accès à la population ciblée par le biais du laboratoire de recherche). Dans le cas d'une étude de cas unique, le mémoire prend appui sur la population vue par l'étudiant dans le cadre de son stage.

3) Encadrement du mémoire

Le mémoire doit être encadré (ou co-encadré) par une personne titulaire d'un doctorat. Cette personne peut être un chercheur ou enseignant-chercheur. Cette personne peut également être le/la neuropsychologue encadrant le stage, s'il/elle est titulaire d'un doctorat. Dans le cas contraire, un co-encadrement avec une personne titulaire d'un doctorat (chercheur, enseignant-chercheur, neuropsychologue PhD), doit être mis en place. L'étudiant et/ou son maitre de stage peuvent pour cela contacter toute personne habilitée (chercheur, enseignant-chercheur, psychologue PhD).

4) Choix du sujet de recherche

Le sujet de recherche peut être proposé sur le lieu de stage par le/la neuropsychologue encadrant le stage, et discuté avec le co-encadrant éventuel. Le sujet peut aussi être proposé hors du lieu de stage, par un chercheur ou enseignant-chercheur. Pour les étudiants n'ayant pas de sujet de mémoire proposé sur leur lieu de stage, des chercheurs et enseignants-chercheurs (LPNC, LIP, GIPSA…) proposent également des sujets de recherche orientés en neuropsychologie de l'enfant.

5) Suivi de l'avancée du mémoire

Le sujet du mémoire et l'équipe d'encadrement du mémoire doivent être définis au cours du premier semestre, l'information (sujet du mémoire, encadrement avec les adresses mail du ou des directeurs du mémoire) doit remonter au secrétariat du M2NE et à la responsable pédagogique du M2NE avant le 15 décembre.

Un résumé du projet de recherche incluant la problématique, les principaux éléments méthodologiques, le planning prévisionnel et les noms et statuts du/des directeur(s) de mémoire, devra ensuite être envoyé au plus tard fin janvier, à la responsable pédagogique du M2NE.

Des conseils généraux pour la rédaction du mémoire sont données (voir page 20). Le directeur du mémoire soutient l'étudiant dans la rédaction de son mémoire et peut effectuer 2 relectures maximum de chaque partie.

6) Evaluation du mémoire

Le mémoire est envoyé aux membres du jury au moins 10 jours avant le jour de la soutenance. Un texte distribué en début d'année précise les attentes exactes concernant le mémoire et ses modalités rédactionnelles (pages 20 à 27).

Une note est attribuée au mémoire écrit par le/les directeur(s) de mémoire et, indépendamment, par le membre extérieur. Juste avant le début de la soutenance, le jury délibère pour attribuer une seule note définitive au mémoire écrit. La note finale de l'UE mémoire sera cette note du mémoire, modulée de + ou - 3 points en fonction de la soutenance. Le cadrage pour l'attribution de cette note est le suivant :

une note inférieure à 10 signifie que le mémoire est d'un niveau inférieur à l'attendu pour un M2.

une note entre 10 et 11,9 signifie que le mémoire est juste acceptable.

une note entre 12 et 13,9 signifie que le mémoire est correct.

une note entre 14 et 15,9 signifie que le mémoire est très bon.

une note entre 16 et 17,9 signifie que le mémoire est excellent.

une note entre 18 et 20 signifie que le mémoire est d'une qualité exceptionnelle.

7) Soutenance

La soutenance du mémoire est faite devant un jury composé de au moins 3 personnes, dont :
- Le directeur et/ou le codirecteur de son mémoire
- Un enseignant-chercheur, chercheur ou neuropsychologue PhD, n'ayant pas suivi le mémoire, proposé par le directeur du mémoire et validé par les responsables pédagogiques du master (nommé « membre extérieur »).
- Un membre de l'équipe enseignante du master, n'ayant pas suivi le mémoire.

La liste de ces personnes doit être fixée au moins 2 mois avant la soutenance et transmise au secrétariat du master.

La soutenance est publique, l'étudiant peut inviter qui il veut à assister à sa soutenance.

8) Date de soutenance

La soutenance doit avoir lieu au plus tard 8 jours avant la date du jury final du M2 (qui a lieu fin juin pour la 1ère session; mi-septembre pour la 2ème session). L'étudiant consulte les membres de son jury de soutenance afin de trouver avec eux une date et un horaire qui conviennent à tous. Cette date est ensuite transmise au secrétariat du master qui réserve une salle et envoie les convocations.

<u>UE3 Méthodologie</u> (48H) planifié au cours du semestre 1 et au début du semestre 2

Psychométrie et études de cas en neuropsychologie (8H CM et 4HTD)

Enseignant : C. MOULIN

Les éléments essentiels de la psychométrie seront repris et détaillés afin d'en assurer une compréhension fine (e.g., la loi normale et les percentiles, sensibilité, spécificité, effet du hasard, score z, test-t (modifié) de Crawford, …). Les études en neuropsychologie seront replacées dans leur contexte (historique et perspectives) et leurs méthodologies seront travaillées : Design des expériences avec n = 1 (études de cas), étude de groupes et analyse de covariance, corrélations, traitement des données manquantes, particularités du design prétest-postest. Le dernier cours sera une séance de révision qui permettra de revenir concrètement sur les moyens de tester et de présenter une étude de cas approfondie. Ce cours donne lieu à un contrôle terminal.

Pratiques des tests et du bilan neuropsychologiques de l'enfant (4H CM et 11H TD)

Enseignantes : K. GUICHARDET, T. BENKESSAS & R. ZOUBRINETZKY

Divisé en : - 4H de cours magistral (K. GUICHARDET) seront faits en début de 1er semestre afin de donner une connaissance générale des tests utilisés en neuropsychologie de l'enfant.

- 11H de travaux dirigés : Les principaux tests utilisés en neuropsychologie de l'enfant seront passés en revue et pratiqués par les étudiants, afin qu'ils découvrent et se familiarisent avec les conditions de passations, qu'ils connaissent les écueils de certains tests et qu'ils puissent ainsi développer leur autonomie dans la passation des tests.

Ce cours donne lieu à un contrôle continu (Dossier d'étude de cas à rendre en fin de semestre).

L'après M2 : l'installation et la pratique en libéral (2HCM)

Enseignante : B. COUPECHOUX

Cette intervention a pour objectif de vous former à "l'après Master", en vous apportant un ensemble d'informations pratiques sur le travail en libéral et son installation.

Suivi du stage (4H TD)

Enseignantes : T. BENKESSAS & R. ZOUBRINETZKY

Trois réunions de suivi de stage vous seront proposées, l'une en septembre (1h), l'autre en mars (2h) et la dernière en mai (1h).

Simulation de situation professionnelle : la restitution du bilan neuropsychologique

Enseignantes : A. SALIGNAT & C. PRADO

Activité menée au semestre 1, voir page 12.

L'annonce de la mauvaise nouvelle

La Plate-forme Annonce Handicap propose une sensibilisation à la problématique de l'annonce de la mauvaise nouvelle. Nous vous proposons de consulter leur site et de télécharger l'ensemble de leurs livrets ici : https://www.plateformeannoncehandicap.be/ Cette sensibilisation à l'annonce de la mauvaise nouvelle complétera votre réflexion menée sur ce sujet dans le cadre des simulations de situation professionnelle.

Consignes pour le rapport de stage

Le nombre de pages du rapport de stage ne doit pas dépasser 20 pages (environ 15 pages attendues).

Il est écrit en caractères Times New Roman 12, avec un interligne de 1,5, marges (Haut, Bas, G et D) à 2 cm.

Le rapport respecte le format d'écriture des mémoires universitaires : clarté, respect des règles orthographiques et grammaticales, figures/tableaux avec légendes et référencement dans le texte, bibliographie aux normes APA, etc.

Proposition de contenu du rapport de stage

1. Description de l'institution
   Présentation de la structure d'accueil dans laquelle l'étudiant a effectué son stage

   - présentation du cadre institutionnel
   - effectif et composition du personnel
   - mission de cette structure, en mettant l'accent sur le rôle du psychologue dans cette institution
   - moyens etc.

2. Description des activités réalisées par le stagiaire
   - objectifs du stage
   - présentation et analyse de la demande institutionnelle
   - nature et volume des interventions du stagiaire

3. Evaluation/réflexion de l'apport du stage au niveau professionnel et au niveau personnel
   - analyse critique (apports/limites) des activités/interventions pratiquées au cours du stage, comprenant une description et analyse plus détaillées de deux situations menées par le psychologue stagiaire dans cette institution
   - réflexions personnelles sur l'identité professionnelle et l'exercice de la fonction de Psychologue (compétences acquises, à acquérir, prospective personnelle)

4. Prolongement (facultatif) : proposition d'un projet de recherche et/ou d'action applicable et réalisable au sein de l'institution d'accueil (mieux comprendre une pathologie, mettre en place un protocole de remédiation innovants, mesurer les effets d'une prise en charge, adapter/améliorer/développer un test, améliorer l'exercice des missions du neuropsychologue au sein de l'institution …)

5. Conclusion

Mémoire : conseils de rédaction

I. CONSIGNES GENERALES : à respecter

La longueur du mémoire sera de **40** pages **maximum** dactylographiées, sans compter la bibliographie et les annexes et en respectant les consignes de forme suivantes : police Times New Roman 11 pts pour le corps du texte, interligne 1.5, marges (Ht, Bas, G et D) à 2 cm.

La forme générale du mémoire doit tendre vers celle d'un article de recherche en psychologie/neuropsychologie et doit respecter les dernières normes de l'A.P.A. (**American Psychological Association 7e éd**. ; voir Annexe 1). Pour la génération de votre bibliographie aux normes A.P.A., l'utilisation de Zotero vous est conseillée.

Le contenu du mémoire doit impérativement respecter les règles d'éthique et de déontologie du psychologue et du chercheur. Les participants sont anonymisés.

Le plagiat est totalement proscrit et pourra être sanctionné. Une attestation de NON-PLAGIAT sera insérée dans le mémoire.

Votre directeur et/ou co-directeur pourront vous aider dans la rédaction du mémoire, à raison de deux relectures maximum par partie (sans compter bien sûr l'aide apportée en amont de la rédaction, sur l'élaboration du plan du mémoire par exemple).

II. CONSEILS POUR LE CONTENU DU MEMOIRE

1. Résumé en français (1 page maximum). Ce résumé doit contenir, dans l'ordre : présentation du problème, méthode (population étudiée, type de tâche, de matériel...), principaux résultats, conclusion/discussion.

2. Résumé en anglais (idem)

3. Sommaire

4. Brève introduction (1-2 pages max) qui indique en général succinctement la problématique étudiée et les enjeux (de recherche, cliniques, sociétaux…), le but de l'étude. La méthode peut éventuellement être évoquée très brièvement.

5. Première partie : Introduction théorique, revue de littérature

Il s'agit principalement d'un état de la question, c'est-à-dire de la position du problème théorique et de l'examen critique des publications disponibles à ce jour sur le sujet. Attention, dans cette présentation, ne parlez pas déjà de la recherche qui fait l'objet de votre mémoire. Par contre, vos propres recherches antérieures peuvent être évoquées au même titre que celles d'autres auteurs. En général, on part des aspects les plus généraux de la question et on spécifie de plus en plus les problèmes pour se rapprocher du problème précis qui fait l'objet de la recherche. A la fin de cette partie, annoncez votre problématique et les caractéristiques de la recherche que vous présentez. Précisez en quoi elle est nouvelle par rapport aux travaux existants, quels sont les enjeux, quelles sont les hypothèses générales, et éventuellement la méthode (indiquée d'une façon très globale et succincte, ne pas rentrer ici dans les détails expérimentaux).

6. Deuxième partie : Méthode

Les buts de l'étude peuvent être rappelés de façon plus ou moins succincte, en fonction de ce qui a été annoncé dans la partie précédente concernant la problématique

Les Participants (description du cas ou des patients et/ou participants contrôles) : âges précis (moyenne, étendue et/ou écart-type), effectifs par groupe, sexe... et toutes autres caractéristiques de l'échantillon pertinentes par rapport au problème traité (s'il y a lieu, différences par rapport à la population concernée), critères d'inclusion/exclusion des patients…

Le Matériel : décrire avec précision le matériel, en donnant éventuellement des exemples (formes géométriques utilisées, listes de mots ou pseudo-mots, etc). Le matériel complet doit figurer en annexe (dans la mesure du possible, sinon illustrer par des exemples).

La Procédure : expliquez clairement en quoi consistent les tâches (la consigne intégrale sera donnée en annexe), quelles sont les variables mesurées (variables dépendantes et indépendantes, variables contrôlées...) ainsi que le déroulement de la procédure (où, comment, ordre des tâches...).

Les Hypothèses : Les hypothèses opérationnelles doivent être clairement formulées.

7. Troisième partie : Résultats

Toutes les analyses quantitatives (statistiques) ou qualitatives des résultats doivent figurer dans cette partie "Résultats", associées à une interprétation succincte (qui sera développée dans la discussion).

Bien articuler les résultats entre eux, trouver un ordre logique de progression dans leur présentation.

Présenter d'abord les résultats relatifs aux hypothèses, puis éventuellement les autres résultats.

Privilégier autant que possible les tableaux et graphiques pour plus de clarté et de synthèse. Mais les résultats principaux, relatifs aux hypothèses, doivent aussi être repris explicitement dans le texte.

Chaque tableau ou figure doit être commenté après l'analyse statistique, et non avant cette analyse.

8. Quatrième Partie : Discussion et conclusion

Commencer par un rappel du but et des principaux résultats obtenus.

Ne pas rajouter de nouveaux résultats ici, car cette partie est exclusivement consacrée à la discussion des résultats et aux conclusions.

Discuter vos données en fonction des questions débattues dans la partie théorique et confronter l'ensemble.

Prévoir une ouverture éventuelle sur des recherches futures.

9. Liste des références bibliographiques

Tous les auteurs cités (mais seulement les auteurs cités) doivent apparaître dans la bibliographie avec la référence complète de leur publication aux normes APA 7th (voir annexe I).

10. Annexes :

Pensez à numéroter chaque annexe et à y renvoyer le lecteur en donnant toutes les précisions nécessaires (exemple : cf. annexe VI, p. 29).

III. RAPPELS SUR LA FORME

Il est très fortement conseillé d'utiliser une mise en forme automatique.

1. Numérotez les pages du mémoire ainsi que celles des annexes

2. La table des matières, placée en début de mémoire, doit être assez détaillée et doit indiquer les pages correspondant à chaque titre et sous-titre (y compris les annexes)

3. Titres et sous-titres : dans le texte, ne pas souligner les titres et sous-titres des paragraphes. Utiliser une mise en forme et une numérotation gérée automatiquement par le logiciel de traitement de texte (cela vous facilitera la rédaction de la table des matières)

4. Bien détacher les paragraphes (retrait au début du paragraphe ou espace blanc supplémentaire en passant d'un paragraphe à l'autre, etc…). Utilisez une mise en forme automatique, ne modulez pas l'espace entre les paragraphes. Ne faites pas de paragraphe d'une seule phrase : un paragraphe correspond au développement d'une idée.

5. Ne soulignez pas de phrases dans le texte même si vous les jugez importantes. C'est au lecteur de faire ce travail d'analyse, et le soulignement imposé par l'auteur perturbe la lecture du manuscrit.

6. Evitez au maximum les abréviations. Si vous devez néanmoins en utiliser, explicitez les dans le texte lors de la première utilisation et prévoyez, après la table des matières, une liste des abréviations où vous les définirez.

7. Soignez la rédaction de votre texte. Préférez les phrases courtes, claires, précises. Vérifiez que toutes vos phrases ont un verbe! Les textes scientifiques n'admettent jamais des phrases sans verbe (comme on en trouve dans le style journalistique). Exemple d'une phrase sans verbe, à corriger : "Les enfants les plus jeunes étant plus perturbés dans la Condition I que dans la Condition II".

8. Soignez la présentation de votre texte. Relisez-vous (ou mieux, faites relire votre texte) pour corriger les fautes de frappe et les fautes d'orthographe (les correcteurs automatiques en corrigent, mais pas toutes).

9. Pour la présentation des tableaux et figures :

On appelle tableau tout ce qui comprend des données organisées dans un tableau.

On appelle figure (et non graphique) tout ce qui comporte un dessin : schéma du dispositif expérimental, d'un modèle, graphique des résultats…

Les tableaux et figures doivent être d'une taille suffisante pour être facilement lisibles (au minimum 1/3 de la page dans laquelle ils sont insérés). N'oubliez pas de les centrer.

Donner à chaque tableau et figure un titre suffisamment explicite pour que le lecteur comprenne ce qu'il représente sans avoir besoin de se référer au texte (indiquer la variable dépendante et les facteurs de variation). Exemple : "Temps de réponse (en millisecondes) en fonction de l'âge et du caractère concret ou abstrait des mots". Donner obligatoirement les légendes de toutes les abréviations utilisées dans les tableaux et figures, même si ces abréviations ont déjà été définies dans le corps du texte.

Vous ne devez pas souligner les titres des tableaux et figures. Le titre d'un tableau doit se trouver au-dessus du tableau, le titre d'une figure au-dessous de la figure. Les titres des figures et tableaux sont précédés de leur numéro (Figure 1, Figure 2, etc…)

Toujours citer dans le corps du texte chaque tableau et chaque figure (ex : "Dans le tableau 1 sont résumés les Temps de réponse (en millisecondes) en fonction de l'âge et du caractère concret ou abstrait des mots"), même si cela vous paraît redondant avec le titre du tableau.

Rappel sur normes APA 7th

Attention, il y a des différences notables entre les normes 6th et 7th. Pour vous aider dans l'application des dernières normes APA 7th, vous pouvez consulter par exemple :

https://www.scribbr.fr/category/normes-apa/

https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/apa?tab=3281

Attestation de non-plagiat (à insérer dans le mémoire)

Je soussigné(e) (Prénom NOM)

……

Auteur(e) du mémoire de Master 2 en Neuropsychologie de l'Enfant de l'Université Grenoble Alpes intitulé

……

……

déclare sur l'honneur que ce mémoire est le fruit d'un travail personnel, que je n'ai ni contrefait, ni falsifié, ni copié tout ou partie de l'œuvre d'autrui afin de la faire passer pour mienne.

Toutes les sources d'information utilisées et les citations d'auteur ont été mentionnées conformément aux usages en vigueur.

Je suis conscient(e) que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer clairement et complètement est constitutif de plagiat, que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université, pouvant être sévèrement sanctionnée par la loi.

Fait à ……..…….,

le……..

Signature de l'étudiant(e)

Mémoire : information éthique et RGPD

L'encadrant du mémoire est le responsable du respect des règles d'éthique de la recherche et du Règlement Général sur la Protection des Personnes (RGPD) dans le cadre de votre mémoire. Toute recherche doit respecter les règles d'éthique de la recherche (voir par exemple la déclaration d'Helsinki de L'AMM – « Principes éthiques applicables à la recherche médicale impliquant des êtres humains » et le « Guide CNRS Promouvoir une recherche intègre et responsable »), notamment en matière d'information aux participants, de consentement éclairé et de possibilité de retrait du participant.

Vous êtes aussi concernés par le RGPD si, pour les besoins de votre recherche, vous devez récolter des données à caractère personnel directement identifiantes (exemples : nom prénom), indirectement identifiantes (exemples : numéro de téléphone, adresse) ou identifiantes par recoupement (année de naissance, sexe, durée du suivi). Il en est de même si vous récoltez des données dites sensibles (exemples : données de santé, origine raciale ou ethnique, vie ou orientation sexuelle, etc). Dans ces cas, vous devez mettre en conformité votre recueil et votre traitement des données avec la loi. Ce recueil ne doit pas être un risque pour vos participants (plus d'information sur le site de la CNIL).

Ainsi, lorsque vous choisissez les données à recueillir et le mode d'archivage de ces données, vos buts doivent être :

1) de minimiser le recueil de données personnelles inutiles : Ne collectez que ce qui est nécessaire pour votre recherche. Par exemple : Avez-vous besoin de connaître et d'archiver la date de naissance au jour près ? Avez-vous besoin de savoir exactement le critère de non inclusion qui concerne le participant ? Il ne s'agit pas de ne pas du tout recueillir ce genre de données, mais il faut garder uniquement ce dont vous avez vraiment besoin (Exemple : Age au lieu de la date de naissance ; lister l'ensemble des critères de non inclusion et demander seulement au participant de dire s'il est concerné par au moins un de ces critères sans préciser lequel).

2) de minimiser les risques lorsque ces données sont indispensables à votre recherche, afin de donner des garanties de confidentialité aux participants. Par exemple : Crypter les données, les archiver dans des lieux sécurisés, ne pas les diffuser.

En cas de recherche portant sur des patients, nécessitant normalement un CPP (comité de protection des personnes) :

- Si la finalité de la récolte des données effectuées N'EST PAS la publication scientifique mais uniquement la rédaction du mémoire de M2, votre travail de mémoire s'inscrit dans le cadre des activités de formation et ne nécessite donc pas un CPP.
- Si votre travail de mémoire s'inscrit dans un protocole de recherche plus large visant la publication scientifique, alors cette recherche a normalement déjà fait l'objet d'un CPP.
- **La situation à éviter absolument pour votre récolte de données est celle où vous auriez besoin de faire venir (ou faire revenir) des patients sur votre lieu de stage (service hospitalier par exemple) uniquement pour votre récolte de données.**

Pour attester de toutes ces bonnes conduites, nous vous demandons d'insérer dans votre mémoire l'attestation de respect des règles éthiques et de RGPD (page suivante).Vous trouverez également un exemple de demande de consentement à distribuer aux parents, ainsi qu'un exemple de demande d'autorisation pour le chef de service (si jamais la récolte des données se fait dans un service hospitalier) ou le directeur de la structure.

Logo laboratoire du directeur de mémoire

Logo du CHU ou de l'organisme

ATTESTATION DE RESPECT DES REGLES D'ETHIQUE DE LA RECHERCHE

Je soussigné(e) …….,

Atteste que le travail de recherche effectué dans le cadre de ce mémoire du Master 2 Neuropsychologie de l'Enfant de l'Université Grenoble Alpes a été effectué, pendant mon stage professionnel, dans le respect strict du code de déontologie du métier de psychologue, conformément aux règles de bonne conduite éthique des recherches sur la personne humaine (déclaration d'Helsinki et guide CNRS Promouvoir une recherche intègre et responsable) et au Règlement Général sur la Protection des Personnes (RGPD).

Les consentements écrits des participants ont été archivés au laboratoire ..... (indiquer le lieu d'archivage des consentements écrits, qui doit être un lieu institutionnel, labo, service CHU etc) sous la responsabilité de …… (indiquer le chercheur titulaire responsable de cet archivage ; l'étudiant de M2 ne peut pas être responsable de l'archivage) .

Les données recueillies et traitées sont confidentielles et ont été stockées de façon à garantir cette confidentialité, conformément aux recommandations de la CNIL.

Date et Signature

Formulaire de consentement parents EXEMPLAIRE 1

A remplir par le ou les personnes responsables de l'enfant

NOM PRENOM DE L'ENFANT :……

NOM PRENOM du responsable légal 1 :……

NOM PRENOM du responsable légal 2 (le cas échéant) :……

J'accepte que mon enfant (ou l'enfant dont je suis responsable légal) participe à l'étude « …… » menée du …J/M/A .. au …J/M/A..., dans le service ……(nom du service et de l'établissement)., par ……Nom Prénom….., stagiaire psychologue placée sous la responsabilité de sous la responsabilité de …… Nom Prénom ……, neuropsychologue, et de …… Nom Prénom ……., chercheur ou enseignant-chercheur au laboratoire ……., après avoir pris connaissance des informations suivantes :

1) Toutes les informations recueillies pendant cette étude resteront strictement confidentielles et seront utilisées uniquement à des fins de recherche ou dans le cadre du travail habituel du psychologue du service
2) La participation est volontaire et les enfants sont libres d'interrompre leur participation à tout moment sans que cela change la façon dont on va s'occuper d'eux
3) Les buts généraux de l'étude sont expliqués à chaque participant, avec un vocabulaire adapté à son âge. Les parents qui souhaitent une explication plus complète peuvent en faire la demande à tout moment au responsable : (mail du responsable)
4) Cette étude est une étude de groupe (le cas échéant) ; dans ce cadre, seuls les résultats moyens sont traités.

Date et lieu :……

Signature du responsable légal 1 Signature du responsable légal 2 (le cas échéant)

Formulaire de consentement parents EXEMPLAIRE 2

A conserver par le ou les personnes responsables de l'enfant

NOM PRENOM DE L'ENFANT :……

NOM PRENOM du responsable légal 1 :……

NOM PRENOM du responsable légal 2 (le cas échéant) :……

J'accepte que mon enfant (ou l'enfant dont je suis responsable légal) participe à l'étude « …… » menée du …J/M/A .. au …J/M/A..., dans le service ……(nom du service et de l'établissement)., par ……Nom Prénom….., stagiaire psychologue placée sous la responsabilité de sous la responsabilité de …… Nom Prénom ……, neuropsychologue, et de …… Nom Prénom ……., chercheur ou enseignant-chercheur au laboratoire ……., après avoir pris connaissance des informations suivantes :

1) Toutes les informations recueillies pendant cette étude resteront strictement confidentielles et seront utilisées uniquement à des fins de recherche ou dans le cadre du travail habituel du psychologue du service
2) La participation est volontaire et les enfants sont libres d'interrompre leur participation à tout moment sans que cela change la façon dont on va s'occuper d'eux
3) Les buts généraux de l'étude sont expliqués à chaque participant, avec un vocabulaire adapté à son âge. Les parents qui souhaitent une explication plus complète peuvent en faire la demande à tout moment au responsable : (mail du responsable)
4) Cette étude est une étude de groupe (le cas échéant) ; dans ce cadre, seuls les résultats moyens sont traités.

Date et lieu :……

Signature du responsable légal 1 Signature du responsable légal 2 (le cas échéant)

Ajouter Logo laboratoire du directeur de mémoire

Ajouter Logo éventuel du CHU ou de l'organisme

Information au chef de service/ au directeur de l'établissement

Objet : information sur une étude effectuée dans le cadre d'un stage professionnel de psychologie du Master 2 psychologie, parcours Neuropsychologie de l'enfant, de l'Université Grenoble Alpes (UFR-SHS).

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que, dans le cadre de son stage de formation professionnelle de psychologie effectué du……(J/M/AN)…… au ……(J/M/AN)…….. dans le service ……(nom du service et de l'établissement……, sous la responsabilité de ……NOM……PRENOM……, neuropsychologue, et de ……NOM……PRENOM……., chercheur ou enseignant-chercheur au laboratoire …….,

le/la stagiaire-étudiant(e) ……NOM……PRENOM……. mènera une étude, qui donnera lieu à la rédaction d'un mémoire de Master 2, sous notre direction, dont vous trouverez la description ci-dessous.

XXX description brève de l'étude XXX.

Ce travail sera fait dans le respect strict du code de déontologie du métier de psychologue, conformément aux règles de bonne conduite éthique des recherches sur la personne humaine (déclaration d'Helsinki et guide CNRS Promouvoir une recherche intègre et responsable).

Dans le cadre de ce travail, un consentement écrit sera demandé aux parents ou responsables légaux des enfants concernés par le travail (en Annexe). La participation à l'étude est volontaire et les enfants sont libres d'interrompre leur participation à tout moment.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Les responsables du stage professionnel et du mémoire (Noms, mails et signatures)

Information importante : démarche pour l'obtention du titre

L'inscription ADELI est obligatoire pour tous les psychologues.

Le répertoire ADELI : qu'est-ce que c'est ?
ADELI signifie Automatisation DEs LIstes. C'est un système d'information national sur les professionnels relevant du code de la santé publique, du code de l'action sociale et des personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue. Il contient des informations (état civil – situation professionnelle – activités exercées). Un numéro ADELI est attribué à tous les praticiens salariés ou libéraux et leur sert de numéro de référence. Le numéro ADELI figure sur la Carte de professionnel de santé (CPS) pour des professionnels relevant du code de la santé publique.

A quoi ça sert ?
Le répertoire ADELI permet :
- De gérer les listes départementales de professions réglementées par le code de la santé publique, le code de l'action sociale et des familles et celles des personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue.
- D'élaborer des statistiques sur l'évolution démographique des professions.

Où enregistrer son diplôme ?
- Si vous exercez en libéral (cabinet ou établissement privé) : à l'ARS du département de votre adresse professionnelle.
- Si vous êtes salarié (poste fixe ou emploi temporaire) : à l'ARS du département de votre adresse professionnelle.
- Si vous exercez des missions auprès d'une agence de travail intérimaire : à l'ARS du département du lieu d'implantation de votre agence.
- Si vous effectuez des missions de remplacement dans le secteur libéral : à l'ARS du département de votre domicile.
- Si vous n'avez pas d'activité professionnelle : ADELI enregistre les conditions légales d'exercice au vu de vos diplômes. Vous pouvez être enregistré en situation professionnelle "de recherche d'emploi" provisoirement à votre adresse personnelle.
- Si vous exercez dans deux départements : à l'ARS du département où vous déclarez consacrer le plus de temps.

En aucun cas, un professionnel ne peut être enregistré dans deux départements simultanément.

L'enregistrement doit être effectué dans le mois suivant la prise de fonction quel que soit le mode d'exercice (salarié, libéral, mixte). Il est obligatoire d'informer l'ARS de tout changement de situation afin d'assurer une mise à jour du fichier.

Démarches pour s'enregistrer. Voici le lien pour effectuer cette démarche en ligne :
https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/adeli-psychologues-v2
Pour plus d'informations : https://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr/le-fichier-adeli-2

Vu l'arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22/03/1990 modifié, fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;

ATTESTATION DE VALIDATION DU STAGE PROFESSIONNEL

PERMETTANT DE FAIRE USAGE PROFESSIONNEL DU TITRE DE PSYCHOLOGUE

Master mention Psychologie, parcours *Neuropsychologie de l'Enfant*

Le stage accompli par _____ est validé par les responsables du stage :

- Le psychologue praticien référent habilité (**NEUROPSYCHOLOGUE MAITRE DE STAGE PRINCIPAL**)

  _____

- Le maître de stage enseignant-chercheur (**LE REFERENT UNIVERSITAIRE DU STAGE PRINCIPAL**) :

  _____

- L'enseignant chercheur en psychologie (art.3 arrêté du 19 mai 2006) (**RESPONSABLE DU MASTER 2**) : KARINE MAZENS
- Le professionnel auprès duquel le stage a été accompli (**NEUROPSYCHOLOGUE MAITRE DE STAGE 1 ou DE STAGE 2**): _____

Ils attestent également que l'étudiant a réalisé au total 500h de stage au cours de son master.

Fait à Grenoble

Le

Le psychologue praticien référent

Le maître de stage enseignant-chercheur

……

……

L'enseignant chercheur en psychologie

Le professionnel auprès duquel le stage a été accompli

……

……..

ATTESTATION DE VALIDATION DU STAGE PROFESSIONNEL PERMETTANT DE FAIRE USAGE PROFESSIONNEL DU TITRE DE PSYCHOLOGUE

CONSIGNES POUR LE PARCOURS DES SIGNATURES A RESPECTER POUR OBTENIR L'ATTESTATION DE VALIDATION DU STAGE PROFESSIONNEL PERMETTANT DE FAIRE USAGE PROFESSIONNEL DU TITRE DE PSYCHOLOGUE

1) Rassemblez vos ATTESTATIONS de stage attestant de vos 500H faites (stages de M2 et de M1) et les avis de vos maitres de stages, et faites-en une copie.

2) Imprimez l'ATTESTATION DE VALIDATION DU STAGE PROFESSIONNEL PERMETTANT DE FAIRE USAGE PROFESSIONNEL DU TITRE DE PSYCHOLOGUE (page précédente)

3) Agrafez les copies de vos attestations de stage et avis des maitres de stage à ce document (pas vos originaux, que vous devez garder).

4) Complétez avec votre nom et les noms des 4 personnes qui vont signer le document :
- le neuropsychologue maitre de votre stage principal (Le psychologue praticien référent habilité)
- Le Référent Universitaire de votre Stage principal, qui a signé votre convention (Le maître de stage enseignant-chercheur)
- La responsable pédagogique du M2NE Karine Mazens (L'enseignant chercheur en psychologie)
- Le neuropsychologue maitre de votre stage principal (qui signera donc 2 fois si vous n'avez fait qu'un seul stage) OU le maitre de stage d'un second stage (le professionnel auprès duquel le stage a été accompli)

5) Faites signer l'attestation originale (signatures électroniques et documents scannés fortement déconseillés) par votre ou vos maitres de stage et par votre référent universitaire de stage.

6) Apportez ensuite le document au secrétariat du M2, qui se chargera de faire signer la responsable du master et d'apposer le tampon de l'UFR. L'attestation complétée vous sera alors renvoyée et les copies de vos attestations et avis des maitres de stage seront archivées.

Liste des intervenants (par ordre alphabétique)

Abbès Marie (Neuropsychologue, CHU)
Argalski Isabelle (Psychologue de l'Education Nationale, Isère)
Aussedat Pierre (Pédopsychiatre, CHU)
Baciu Monica (Professeur de psychologie, LPNC, UGA)
Baeyens Céline (Professeur de psychologie, LIP/PC2S, UGA)
Bastard-Rosset Delphine (Psychologue Neuropsychologue, Chambéry)
Bathelet Aurélien (Psychologue Neuropsychologue en IME, SESSAD, CMP, Isère)
Benkessas Thana (Neuropsychologue, CHU)
Bioulac Stéphanie (Pédopsychiatre, CHU)
Bougerol Thierry (Psychiatre PUPH, CHU Grenoble)
Buffat Samantha (Neuropsychologue, centre hospitalier Drôme Vivarais)
Capecci Carole (Maître formatrice Professeure des écoles)
Casteran Laurence (Ergothérapeute, CHU Grenoble)
Charvin Laure (Orthoptiste)
Cimar Laurence (Maître de Conférences en droit, UGA)
Coupechoux Blandine (Neuropsychologue)
Dervillee Sophie (Neuropsychologue libérale, Nice)
Donnadieu Sophie (Maître de Conférences en psychologie, LPNC, USMB)
Duffau Hugues (Professeur en neurochirurgie, Montpellier)
Ferreol-Barbey Myriam (Psychologue PhD, psychologue scolaire, Isère)
Fournet Nathalie (Maître de Conférences en psychologie, LPNC, USMB)
Gillet-Perret Estelle (Orthophoniste, CRTLA CHU Grenoble)
Girard Cléa (CRCNRS, LPNC, Grenoble)
Gomez Alice (Maître de Conférences en psychologie, U. de Lyon)
Guichardet Karine (Psychologue Neuropsychologue, CHU Grenoble)
Hamdioui Soukaina (Neuropsychologue clinicienne, chercheuse INSERM, Paris)
Henriet Marianne (Bibliothécaire, responsable testothèque)
Hot Pascal (Professeur de psychologie, LPNC, USMB)
Javelas Renaud (Enseignant-formateur, INSPE de Grenoble
Kandel Sonia (Professeur de psychologie, UGA)
Kuipers Ilona (Psychologue Neuropsychologue, CHU Grenoble)
Lefèvre Astrid (Psychomotricienne)
Le Tanno Pauline (Assistante hospitalo-universitaire en génétique)
Mattout Jérémie (Chercheur INSERM, Lyon)
Mazens Karine (Maître de Conférences en psychologie, responsable pédagogique du M2NE, LPNC, UGA)
Monge Anne (Médecin, réseau ANAIS)
Moreaud Olivier (Neurologue, CHU Grenoble, LPNC, UGA)

Moulin Christopher (Professeur de psychologie, LPNC, UGA)
N'Guyen Marie-Ange (Neuropédiatre, CHU Grenoble)
Nurra Cécile (Maîtresse de Conférences, LARAC, UGA)
Perennou Dominique (Professeur de médecine physique et réhabilitation, CHU Grenoble)
Perrone-Bertolotti Marcella (Maître de Conférences en psychologie, LPNC, UGA)
Polosan Mircea (Psychiatre, CHU Grenoble)
Prado Chloé (Psychologue Neuropsychologue PhD, CHU Grenoble)
Raigué Emilie (Neuropsychologue, service de pédo-psychiatrie, CHU Grenoble)
Rochet-Capellan Amélie (Chercheur CNRS, GIPSA-lab)
Sabri Hayat (Neuropsychologue, Chambéry)
Salignat Ariane (Intervenante Art et Santé)
Schwab Didier (Maître de conférences, LIG)
Souchay Céline (DR CNRS, LPNC, Grenoble)
Valdois Sylviane (DR CNRS, LPNC, Grenoble)
Zoubrinetzky Rachel (Psychologue Neuropsychologue PhD, responsable pédagogique du M2NE, CHU Grenoble)

Liste des ancien.ne.s étudiant.e.s

PROMOTION 2022-23

ANDOLFATTO, Aude ; BARBIER, Orlane ; BECOULET, Isaline ; BERRIC, Orlane ; CHABERT, Marion ; COURBIS, Elise ; COURBOT MARQUIE, Liza ; DELAYE, Maelys ; EL ANNAS BOUZEKRI, Naoual ; FERNANDES DA SILVA, Xavier ; GAIMARD, Mahé ; GHEZALI, Coralie ; LEDUC, Audrey ; MEYRAND, Jeannie ; MORLET, Océane ; OROZCO QUINTERO, Jessica ; PURGHE, Lola ; REYNOUARD, Pauline ; RICHON, Marlène ; SEGHDA, Pingdwindé Farida ; SEGON, Soline

PROMOTION 2021-22

Bounab, Héléna ; El Kahia, Cindy ; Esch, Victoria ; Ilias, Aïda ; Marquez, Mathilde ; Pinatelle, Marion ; Rascle, Margot ; Ratelet, Floriane ; Russo, Marion ; Sartory, Mary ; Tournay, Fanny ; Traversier, Mélodie ; Villières, Stéphanie

PROMOTION 2020-2021

Arnaud, Coline ; Boccard, Fanny ; Revol, Elisa; Delorme, Lisa; Berrier, Ariane; Gadeau, Laurianne; Gribout-Oddone, Morgane ; Brosset, Juliette ; Gigan, Julie ; Faber, Léa ; Lambert, Louis ; Marillat, Chloé ; Girard, Solène ; Lampasona, Dorine ; Martin, Murielle ; Matringe, Edgar ; Munos, Camille ; Vurchio, Théa

PROMOTION 2019-2020

Bermude Céline ; Bernier-Simond Caroline ; Boutoumi Chaimae ; Costa Jade ; Dachet Milène ; Etaix Chloé ; Gergova Diana ; Levaillant Hervé ; Malassagne Aurane ; Malzac Anne ; Orlandi Oriana ; Pornet Clémence; Saifi Sanaa ; Vaidie Audrey ; Zerouali Boukhal Fadwa ; Zoubir Sirine

PROMOTION 2018-2019

Asmerian Carole ; Di Meglio Adeline; Ducret Manon ; Ferrand Jade ; Gherasim Olga ; Greco Chloé ; Hamdioui Soukaina; Henriet Clémence ; Houvenagl Elsa ; Joseph-Teyssier Raphaelle ; Labrusse Justine ; Limbert Liliane ; Marceau Elodie ; Moret Millie ; Mosquera Velasco Daniela ; Payraud Anais ; Raffin Sandy ; Saine Julie ; Seraphin Anouk ; Thibout Anaïs ; Verdier Louis ; Vicat Viviane

PROMOTION 2017-2018

Battais Sandrine ; Bernard Marion; Bertrand Julie ; Buleon Wilfried; Cabezas Paredes Lynda Esperanza; Clavelin Manon ; Fadili Romane ; Ganes Emilie ; Gosselaire Laura ; Gullaud Sarah ; Latourte Amélie ; Marquis Elodie ; Richer Marina ; Tarricone-Balzan Emeline

PROMOTION 2016-2017

Antoine Lou; Balula Pais Karine; Boulle Sophie; Bourez Yohan ; Buffat Samantha; Chesnokova Hanna; Cornaton Jenny; Cottin Caroline; Dekerle Marie ; Dunand Marion ; Dusseau Cecile ; Espie Caroline ; Falque Elodie ; Fromant Florine ; Giroud Marion ; Lemaire Madriane ; Massard-Combe Sonia ; Payet Alize; Sabri Hayat